

Le Courrier Postal passe au « tout numérique »

La majorité des documents professionnels passent entre nos mains sous forme numérique, depuis leur création jusqu'à leur validation. Il est tentant de les conserver sous cette forme aisément manipulable, partageable... et même légalement transmissible entre tous type d'acteurs depuis les récentes évolutions règlementaires sur la Lettre Electronique et La Lettre Recommandée Electronique, avec ou sans avis de réception.

Courrier Numérique de bout en bout : L'offre de service ClearBUS permet de traiter tous types d'envois (simple, prioritaire, recommandé) et tous types de documents, authentifiés par votre Signature Electronique. Son système de gestion de preuves est conforme à la réglementation en vigueur.



Pièges et fausses croyances du numérique

+ L'email est l'outil le plus pratique pour les échanges numériques.

⇒ **VRAI** : dès lors que la confiance règne entre les correspondants, et que cet échange ne devra pas servir de preuve au niveau identité ou horodatage.

+ Le format PDF est sûr car il n'est pas modifiable.

⇒ **FAUX** : de nombreux logiciels libres, ainsi que l'application officielle CREATOR d'Adobe permettent de modifier de façon indétectable n'importe quel fichier PDF

+ Une adresse mail identifie un destinataire.

⇒ **FAUX** : les serveurs de mails facilitent la création d'adresses de type « alias » qui peuvent masquer un renvoi vers un ou plusieurs destinataires « réels » ; l'émetteur n'en est pas avisé.

+ Une adresse mail identifie un émetteur.

⇒ **FAUX** : l'usurpation d'identité est une des grandes faiblesses du mail. Seuls les mails « signés » protègent de cela, mais c'est un usage peu répandu (problèmes de compatibilité des applications)

+ L'email est utilisé de façon usuelle dans les entreprises et les administrations.

⇒ **VRAI** : tous les textes et règlements concernant l'usage du numérique en milieu professionnel intègrent l'email, le web et l'adressage IP comme étant « naturellement » répandus. La facilité, la diffusion et la réactivité de ce système justifient son succès.

+ Les consultations doivent être imprimées, paraphées et signées

⇒ **FAUX** : par apposition d'une signature électronique, conservation et transmission sous format numérique, on définit un « original électronique ». La notion de paraphe disparaît car le procédé de signature électronique protège en une seule passe l'ensemble du document contre toute modification. Notamment prise en compte dans l'article 1326 du Code Civil, la notion de « signature de sa main » a été remplacée par « signature par lui-même » pour que la signature électronique authentique puisse rendre les effets attendus.

Votre signature électronique générée à partir de votre **Cert@vocat** garantit à vos courriers

- La confidentialité de l'échange
- L'authentification des correspondants
- La validité de la procédure (non répudiation, horodatage...)

MON TABLEAU DE BORD

COURRIERS

- ▶ Mon tableau de bord
- ▶ Tous mes courriers
- ▶ Mes courriers émis
- ▶ Mes courriers reçus

PROFIL

- ▶ Mon identification
- ▶ Mon mot de passe
- ▶ Mon certificat
- ▶ Mes notifications

ABONNEMENT

- ▶ Ma situation

Mes 5 derniers courriers

Sens	Numéro de PI	Expéditeur	Destinataire	Date d'expédition	Date de Réception	Statut	Niveau de Service
✉	8563149801	Guy DUBRISAY	JEAN-MARC LEFEBVRE	13-10-2011 14:54	13-10-2011 19:37	Relevée	Simple
✉	9947010395	CLEARBUS	DUBRISAY	11-10-2011 14:54	11-10-2011 19:20	Relevée	Simple
✉	3792484663	Guy DUBRISAY	PETER DE MAEYER	11-10-2011 14:54	13-10-2011 19:37	Relevée	Recommandé
✉	3099096541	Guy DUBRISAY	Guy Dubrisay	11-10-2011 08:59	11-10-2011 19:58	Relevée	Simple
✉	3266776147	Eva MARTINEZ	GUY DUBRISAY	04-10-2011 10:00	06-10-2011 17:47	Relevée	Simple

Légende: ✉ Courrier envoyé ✉ Courrier reçu

[Tous mes courriers](#)

La traçabilité des opérations offre un historique détaillé de chaque courrier et un suivi dynamique de sa gestion. La datation de la relève d'un courrier simple fait foi sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à un recommandé.

Le Service Universel s'applique aussi bien à la relation clients, qu'aux échanges avec les partenaires, ou entre confrères... Le système gère aussi bien le courrier émis que le courrier reçu.

La LR / AR Electronique bénéficie des éléments de preuve nécessaires à la procédure utilisée :

- ⇒ **Certificat de dépôt** dûment horodaté
- ⇒ **Notification du destinataire** (première présentation)
- ⇒ **Avis de Réception** signé électroniquement

La solution ClearBUS apporte en plus :

- ⇒ **L'archivage du courrier pendant un an** (cf. décret)
- ⇒ **La matérialisation hybride** à défaut de relève numérique dans un délai paramétrable

Disponibilité

Rapidité

Ecologie

Agilité

Passer au numérique : un acte volontaire

- **Arrêter d'imprimer un certain nombre de courriers reçus**, soit disant pour une lecture plus confortable...
- **S'apprêter à Recevoir** (autant qu'à émettre) du courrier numérique
- **Signer et archiver** des documents électroniques
- Déployer les méthodes du **Travail Collaboratif** (partage documentaire, délégation...)

... et approuvé !

- ⇒ **Réglementation** élaborée par La Chancellerie qui pousse largement les **nouveaux usages**.
- ⇒ Usage des **Certificats** « transversalement » aux métiers reconnu par le Conseil National du Barreau (CNB) et le Conseil Supérieur du Notariat (CSN)
- ⇒ Application au domaine « Juridique et Droit des Sociétés » pour les **convocations aux Assemblées Générales** et autres échanges documentaires « lourds ».(NB : les statuts nouvellement rédigés de certaines sociétés prévoient maintenant explicitement le recours aux technologies numériques).

Si vous souhaitez en savoir plus :

ClearBUS

6 rue Irvoy - 38000 Grenoble.

☎ 09 75 60 14 44 ou 04 85 02 96 34

e-mail : commercial@clearbus.fr

Web : www.clearbus.fr